

Ecotaxe: Fortes menaces sur la plasturgie

- La fiscalité favorise l'importation à la production locale
- Un amendement devait être introduit dans la loi de Finances 2014
- 150 millions de DH attendus de la taxe

L'ÉCOTAXE ne fait pas que des heureux! Entrée en application depuis le 1er janvier, la taxe suscite un véritable tollé auprès des professionnels de la plasturgie seule concernée. Le problème ne date pas d'aujourd'hui puisque la négociation dure depuis plus d'une année (voir L'Economiste du 8 janvier 2013). La taxe a été introduite par la loi de Finances 2013. Au départ, le gouvernement a accordé un délai d'un an car il voulait mieux préparer les modalités

d'application et définir la liste des produits plastiques et ouvrages qui seraient concernés. Cette disposition devait être amendée dans la loi de Finances 2014. Cependant, les doléances des professionnels sont res-

comportent du plastique, et c'est là où le bât blesse. Ce système s'est traduit par un déséquilibre fiscal au sein de la profession. Alors que certaines matières premières sont taxées à l'import, les produits finis eux ne le sont

Contrat-programme en stand-by

ANNONCÉ en fanfare lors des Assises de l'industrie à Tanger en février dernier, le contrat-programme de la plasturgie se fait toujours attendre. «Aujourd'hui, le contrat-programme est au point mort», regrette Saouaf. La nouvelle stratégie doit s'orienter autour de la montée en technicité, la création d'activités de sous-traitance, la mise en place d'une filière d'accompagnement et de recyclage. Les plasturgistes tablent sur un chiffre d'affaires global de quelque 28 milliards de DH d'ici 2020 ainsi que la création de près de 14.000 emplois directs et 70.000 indirects. «Les contraintes apportées par l'écotaxe semblent être en contradiction avec les objectifs d'encouragement de la filière», déplore Saouaf. □

tés lettre morte. «La taxe a été appliquée, à l'ensemble du chapitre 39 sans concertation avec les professionnels», regrette Nabil Saouaf, directeur de la Fédération de la plasturgie. Ce chapitre qui porte sur les produits en plastique couvre depuis la matière première jusqu'aux produits finis. Cependant, il ne touche pas l'ensemble des produits qui

pas. Du coup, il devient plus intéressant fiscalement d'importer que de produire dans certains cas. Les exemples sont multiples. «La matière première plastique est taxée alors que les interrupteurs électriques, les bâches, les emballages ne sont pas concernés», relève Saouaf. Le DG estime que les grandes multinationales qui produisent leurs

emballages au Maroc risquent d'arrêter la production pour la transférer vers un pays où la fiscalité est moins contraignante. Dans la même logique, les importations devront connaître une nette augmentation. Cette situation touche également des industries à forte valeur ajoutée comme l'automobile où la matière première plastique est sérieusement touchée. «Cette taxe va impacter la compétitivité de la production de pièces détachées destinées au marché marocain», annonce Hakim Abdelmoumen, président de l'Association marocaine de l'industrie et du commerce automobile (Amica). L'Association marocaine du textile (Amith) a également tiré la sonnette d'alarme. «Nous nous sommes beaucoup battu pour amender cette taxe sans résultat», déplore Mostapha Sajid, président de l'Amith. Globalement, l'ensemble du milieu des affaires dénonce cette disposition non sur le fond, mais plutôt sur son mode d'application. La CGEM affirme adhérer au principe, mais rejette la formule actuelle car jugée inapplicable. D'ailleurs, une commission a été créée



Ecotaxe: Fortes menaces sur la plasturgie

pour apporter des solutions. «Durant l'année 2013, nous avons continué à travailler avec toutes les parties prenantes pour élargir l'assiette et donc réduire le taux», confie Mohamed Maktit, chef de la Division de la Planification au sein du ministère délégué en charge de l'Environnement. En concertation avec les professionnels, le ministère avait proposé un amendement qui prévoit de faire passer le taux de 1,5 à 1,2% tout en élargissant l'assiette et donc toucher plus de produits. «Le gouvernement a regretté cet amendement et a voulu donner une année d'essai pour l'écotaxe avant de procéder à un changement», explique Maktit. La tutelle estime aussi que l'impact de l'écotaxe n'est pas aussi important que le pensent les professionnels et dans certains cas la taxe avantage la production nationale. Une simulation sur les bouteilles vides qui sont par la suite utilisées pour l'eau démontre ce cas de figure. Ainsi, la bouteille importée va subir une taxe de 0,31 DH/kg contre 0,18 DH/kg pour la production locale. «Au Maroc, où la consommation s'élève à 700 millions de litres d'eau par an, dont 0,15% importés, une telle hausse par bouteille ne peut en aucun cas impacter la compétitivité de ce secteur», conclut le ministre. Pourtant, des contre-exemples existent (voir article ci-dessous). «A l'importation, la taxe



ne touche pas uniquement la composante plastique du produit mais également le travail, le transport et l'ensemble des facteurs de production alors qu'au Maroc nous ne touchons que la matière première», tient à préciser Maktit.

En plus des modalités d'application, les professionnels regrettent l'absence de projets qui vont découler de cette taxe. En fait, l'écotaxe doit servir à encourager le recyclage des produits en plastique. Rien que pour la production de sac en plastique, 120.000 tonnes de matières premières sont utilisées. La collecte et l'élimination de sacs en plastique coûtent 20.000 DH la tonne. Ainsi, les fonds collectés vont créer toute une filière de recyclage. Le gouvernement estime que la taxe va rapporter l'équivalent de 150 millions de DH par an. «Nous avons proposé un projet-pilote dans le recyclage qui nécessitera un investissement de 50 millions de DH sans qu'il soit concrétisé», souligne Saouaf. Pour le ministère, il faudra attendre 2015 pour lancer des coopératives de collecte au niveau des décharges. Pour l'instant, les industriels devront subir cette taxe tout au long de cet exercice. Toutefois, la tutelle compte revenir à la charge et reproposer un amendement pour la prochaine loi de Finances. Ainsi, les industriels qui s'estiment être lésés doivent produire des études bien ficelées sur l'impact chiffré de cette taxe sur leur activité. □

Ilham BOUMNADE

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Polyfil, première victime

• La matière première plus taxée que le produit fini

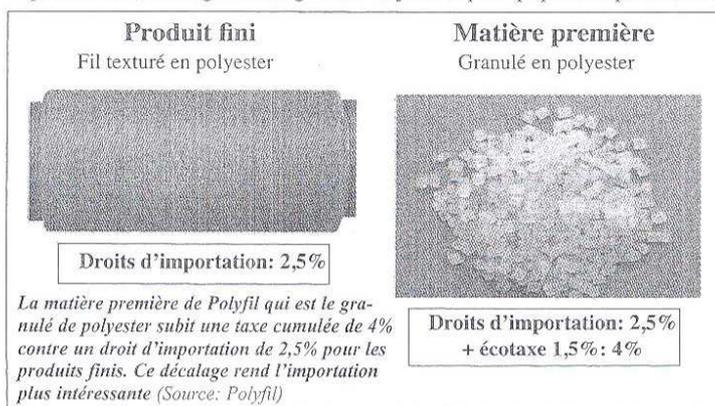
• Des pertes de plusieurs millions de DH à cause des importations massives

POLYFIL traverse une situation délicate! Cette entreprise spécialisée dans la filature continue de polyester subit de plein fouet l'entrée en application de l'écotaxe qui ne fait qu'aggraver sa situation. Cette activité est située en amont du secteur textile. Polyfil réalise annuellement un chiffre d'affaires à l'export avec l'industrie automobile de 7 millions d'euros. Ses produits sont essentiellement destinés à la production des coiffes de sièges. L'entreprise pâtit de l'entrée en application de l'écotaxe, puisque celle-ci touche le granulé de polyester qui est la principale matière première de l'entreprise. «Depuis début janvier, nous sommes soumis à un taux de taxes cumulées de 4% composé de 1,5% de l'écotaxe et de 2,5% de droits de douane», explique Said Berrada, PDG de Polyfil. Par contre,

le taux des droits d'importation appliqué aux produits finis (fil poy, fil texturé et fil plat) est de 2,5%. «C'est la première fois qu'une matière première est plus taxée que le produit fini», s'insurge le management.

La taxation de cette industrie, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer son côté polluant ou non. En fait, l'écotaxe ne vient qu'empirer des difficultés que traverse déjà l'entreprise qui perd chaque année des

radars. En même temps, les importations de fil texturé ont connu une hausse de 123% entre 2010 et 2012. Cette tendance a persisté en 2013. Ce produit provient à hauteur de 68% de l'Inde, de 23% de Chine et le reste d'autres pays. L'importation représente 56% dans un contexte de réduction de la production nationale de 23% en 2013. Cette situation a poussé l'entreprise à demander des mesures de sauvegarde auprès du ministère de l'Industrie. Le différentiel de prix entre les produits importés et la production locale varie de 15 à 25%. «Si aucune mesure n'est prise rapidement pour ralentir les importations, les producteurs locaux deviendront naturellement des importateurs/distributeurs de produits finis moins chers. Quelques sociétés ont déjà réalisé des opérations dans ce sens», regrette Khalid Benjelloun, directeur commercial de Polyfil. Aujourd'hui, l'entreprise saisit plusieurs ministres pour trouver une solution d'urgence. Depuis sa création il y a 23 ans, Polyfil a investi 450 millions de DH. □



Le PDG estime que cette taxe va mettre à mal son entreprise et réduire considérablement sa compétitivité. «Dans cette situation, nous ne pourrions pas tenir plus de 5 ou 6 mois», prévoit Berrada. Pourtant, l'entreprise n'estime pas être polluante puisque ses déchets sont totalement exportés pour être recyclés, notamment en Irlande. Avant

sommes importantes se comptant en millions de dirhams. En deux ans seulement, Polyfil a dû se séparer de 100 salariés. «La mise en application de la taxe est arrivée à un moment où notre activité est déjà menacée par des importations massives à des prix défiant toute concurrence en provenance d'Inde et de Chine», précise Ber-

IL. B.